

N° 2025-30

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 08 juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 15
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 juillet, sur convocation faite le 02 juillet, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la mairie de Saint Jean d'Angle.

Présents titulaires (14) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GAURIER Sylvain, GRIMAULT Wilfried, LOUVRIER Franck, MARTIN Alain, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie-Laure, PERLADE Lydie, VINOT Valérie

Présent suppléant (1) : GUEVEL Stéphanie

Pouvoirs (2) : COUESNON Elsa à DBJAY Jean-Pierre, MOSTAFA Samy à GAURIER Sylvain

Excusés (3) : PACAUD Lionel, PORTRON Didier, VILLARD Simon

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur DBJAY – Président

Objet : Avancement de grade 2025

Monsieur le Président informe l'assemblée que deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2025.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs en date du 08/07/2025 ;

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

- **SUPPRIMER un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 33/35ème,**
CRÉER un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet, à raison de 33/35ème, dans le cadre d'emploi des catégories C, pour exercer les fonctions de directeur d'accueil périscolaire ;

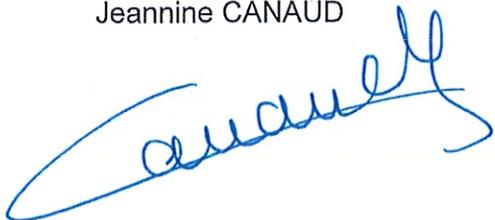
AR Prefecture

017-200049625-20250708-2025_30-DE
Reçu le 01/08/2025

- SUPPRIMER un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet, CREER un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet, dans le cadre d'emploi des catégories B, pour exercer les fonctions de chargé de coopération territoriale ;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget 2025 ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération ;
- DIRE que le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} septembre 2025.

Approuvé à l'unanimité

La secrétaire de séance
Jeannine CANAUD



Le Président
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en Sous-Préfecture le :

Sous le n°017-200049625-20250708-2025_30 DE

Affiché le : 19 AOUT 2025

Certifié exécutoire le : 19 AOUT 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception